



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 décembre 2011 à 20 h, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant un terrain situé rue de la Tourelle, adjacent aux lots 466-132, 466-118 et 466-112, rue de la Tourelle. Ledit terrain est désigné sous la partie de lot 466.

La dérogation vise à autoriser une opération cadastrale afin de permettre une subdivision de la partie de lot 466 pour créer un nouveau lot. La partie de lot a une superficie de 928,03 mètres carrés alors que la norme règlementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc ni par l'égout, est de 8 000 m². La partie de lot a une largeur de 25,51 mètres alors que la norme règlementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc ni par l'égout, est de 40 mètres. La partie de lot a une profondeur de 32,70 mètres alors que la norme règlementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc ni par l'égout, est de 90 mètres. Les dispositions règlementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1.1.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 21^e jour de novembre 2011.

Jacques Arsenault,
Directeur général et greffier